

*Questions orales***LES POSTES**

LES RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à l'intention du ministre des Postes. Je tiens à lui rappeler qu'il a laissé entendre à un certain nombre de reprises à la Chambre qu'il assumerait ses responsabilités et agirait avec célérité. Si on se reporte cependant à son communiqué du 7 juin 1978, on voit qu'il y distinguait deux problèmes aux Postes, l'un qui résidait dans les relations ouvrières-patronales et l'autre qui consistait à trouver comment assurer un service postal plus rapide et plus sûr. Le communiqué ajoutait: «Les discussions de ces trois derniers jours entre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question, qu'il la pose.

M. Alexander: Très bien, je vais la poser comme suit. Le ministre des Postes s'est révélé tout à fait incompetent dans l'exercice de ses responsabilités. Qu'est-il arrivé? Pourquoi les propositions et les mesures que le ministre disait avoir le 7 juin 1978 ont-elles si lamentablement échoué?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Il est difficile de répondre à une question comme celle-là, monsieur l'Orateur. Si le député tient à savoir ce que nous avons fait aux Postes au cours de la dernière année, je signale que je déposerai d'ici trois jours le rapport annuel du ministère des Postes. Ce rapport annuel fera état de tout ce qui a été fait au ministère des Postes au cours de la dernière année, et le député verra que nous avons fait du bon travail.

● (1132)

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, nous savons ce que le ministre des Postes a fait au ministère des Postes. J'aimerais simplement dire, comme il l'a fait dans son communiqué qu'il était sur la bonne voie le 7 juin et qu'il avait bien confiance dans la proposition qui lui avait été soumise. Le *Journal* d'Ottawa du 10 octobre rapportait les propos suivants du ministre des Postes...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprend, j'en suis certain, que nous n'allons pas nous engager dans un débat.

M. Alexander: Le premier ministre a dit qu'il croyait qu'une société de la Couronne était la réponse aux problèmes au ministère des Postes. Le ministre des Postes dit maintenant qu'une société de la Couronne n'est pas la réponse à cause de l'attitude des postiers et, comme il l'a lui-même dit, parce qu'on se méfie du gouvernement. Est-ce ce que dit le ministre des Postes maintenant? Autrement dit, comment pouvons-nous établir une société de la Couronne si cette attitude persiste et si on se méfie du gouvernement? Répondra-t-il à cette question?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, j'ai dit et je répète que la transformation du ministère des Postes en société de la Couronne ne réglerait pas tous les problèmes. J'ai dit et je répète que c'est un pas qui devrait nous permettre d'améliorer l'efficacité du ministère des Postes.

[M. Andras.]

M. Alexander: Je voudrais simplement rappeler au ministre des Postes les remarques qu'il a faites en réponse aux questions qui lui avaient été posées le 7 mars.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire, la poserait-il sans détour?

M. Alexander: Le 7 mars, le ministre des Postes a dit que si ces solutions ne marchaient pas, il accepterait l'institution d'une enquête parlementaire sur les problèmes du ministère des Postes. Le ministre des Postes a-t-il l'intention de tenir parole parce qu'apparemment aucune des solutions qu'il a mises de l'avant n'a donné quoi que ce soit? Acceptera-t-il maintenant de faire ce qu'il a promis et instituera-t-il une enquête parlementaire pour que nous puissions étudier tous les problèmes du ministère des Postes avant d'en faire une société de la Couronne de façon à savoir exactement ce que nous faisons? Pouvons-nous compter sur lui?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir jamais dit que je voulais une enquête parlementaire ni avoir même soulevé l'idée. J'ai dit que nous pouvions prendre nos responsabilités telles qu'elles se présentent. Quand nous déposerons le bill établissant une société de la Couronne, le député aura tout loisir de discuter de la situation au ministère des Postes. Il pourra à ce moment-là faire ses remarques.

[Français]

ON DEMANDE QUELLES MESURES SERONT PRISES POUR RÉGLER LE CONFLIT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Postes. Étant donné que précisément dans la ville de Montréal à l'heure actuelle, et en général dans toute la province de Québec, il y a grève et qu'à maintes reprises dans le passé le ministre a déclaré à la population canadienne qu'il est prêt à assumer ses responsabilités, et que, hier soir, il a constaté que le gouvernement fédéral ne tolérera pas une autre grève aux Postes, pour cette raison, quelle action immédiate pourrions-nous attendre du gouvernement fédéral, étant donné la déclaration du ministre hier soir?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, comme on le sait très bien, mon devoir c'est d'être ici et de répondre aux questions de l'opposition afin de l'éclairer sur ce qui se passe en ce moment aux Postes. C'est vrai, comme l'honorable député de l'opposition l'a dit, il y a une grève à Montréal et à plusieurs autres endroits. J'ai aussi dit, je pense, que le gouvernement assumerait ses responsabilités, et j'en prends à témoin le premier ministre qui l'a dit ici hier, savoir qu'il prendrait ses responsabilités. Je pense que ce matin nous les avons prises. J'ai eu une consultation avec mon collègue le ministre du Travail, étant donné qu'au ministère du Travail il a énormément d'expérience des négociations pour essayer une dernière fois de réunir les parties, d'essayer de trouver une solution si en dernier ressort nous pouvons en arriver à une entente négociée. Si nous ne pouvons pas en arriver à une entente négociée, nous prendrons les dispositions qui s'imposeront à ce moment-là.